

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

METZ MÉTROPOLE

COMMUNE DE GRAVELOTTE

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° PT 13/2020 du 19/06/2020, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GRAVELOTTE.

La procédure d'élaboration du PLU a pour objet de :

- Continuer l'urbanisation en cœur de village entre la rue des Portions, la rue Palmyr Lanquetin et la rue des écoles ;
- Intégrer à l'enveloppe urbaine les constructions situées en bordure de la Route Départementale 903 aux lieux-dits : "La Gloriette" et "La Poste" ;
- Etudier les opportunités éventuelles pour créer du logement collectif pour diversifier le parc immobilier et favoriser le parcours résidentiel ;
- Répondre aux besoins de la population en matière d'équipements en créant un jardin pédagogique et en examinant les sites potentiels d'accueil d'une éventuelle nouvelle salle des fêtes en complément de celle située rue d'Ars ;
- Ouvrir une superficie de zones à urbaniser compatible avec le cadre réglementaire et capable de répondre aux besoins de la commune dans le respect des activités agricoles en place ;
- Intégrer les prescriptions relatives aux secteurs naturels protégés, dont la zone Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin".

Monsieur Guillaume FOTRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition :

- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la mairie de Gravelotte, 27 rue d'Ars, 57130 GRAVELOTTE,

pendant une durée de 32 jours consécutifs, DU 15 JUILLET 2020 9h00 AU 15 AOUT 2020 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par ailleurs, le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique, à Metz Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les remarques pourront également être adressées par écrit en mairie au nom de M. le commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse électronique suivante : plu-gravelotte@mail.registre-numerique.fr

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Gravelotte (siège de l'enquête publique) les :

- Mercredi 15 juillet 2020 de 09h00 à 12h00,
- Vendredi 24 juillet 2020 de 16h00 à 18h00,
- samedi 15 août 2020 de 09h00 à 12h00.

Lors de l'enquête et notamment des permanences du commissaire enquêteur, le public sera invité à prendre les mesures sanitaires en vigueur à cette période (port du masque et respect des gestes barrière). Aussi, un affichage sur la porte de la mairie et d'accueil du siège de Metz métropole en précisera les conditions le cas échéant.

Néanmoins, il est demandé d'apporter son propre stylo afin de pouvoir consigner les observations dans les registres d'enquête ouverts en mairie et au siège de Metz Métropole. Il sera également demandé de se désinfecter les mains avant manipulation du dossier d'enquête et du registre permettant de consigner les observations.

Par ailleurs, il sera possible de solliciter un rendez-vous téléphonique auprès du commissaire enquêteur via l'adresse suivante, plu-gravelotte@mail.registre-numerique.fr, ou par téléphone auprès de l'accueil de la mairie au 03 87 60 92 56 ou auprès du Pôle Planification de Metz Métropole au 03 87 39 07 50.

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :

- <https://www.metzmetropole.fr/>
- <https://www.registre-numerique.fr/plu-gravelotte>

L'élaboration du PLU de Gravelotte a été soumise à Evaluation Environnementale. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis en date du 09 janvier 2020 et celui-ci est joint au dossier d'enquête.

A l'expiration du délai de l'enquête prévue, les registres sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de Metz Métropole. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de Metz Métropole les dossiers avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public au siège de Metz Métropole, en Mairie de Gravelotte et en Préfecture durant un an. Ce délai court à compter de la remise officielle à Metz Métropole du rapport et des conclusions. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de Metz Métropole.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée. Metz Métropole est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.